

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2015 à 20h30

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 10
Nombre d'absents excusés : 0
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 23/03/2015
Date de la publication : 23/03/2015
Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 31/03/2015

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme DU MERLE Priscille - Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel - M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard –Mme VILANON Jacqueline – M. MILLET Serge - M. DEMOL Frédéric - M. LAALEJ Saad

ABSENTS : Mme BLAIRE Martine

SECRETAIRE : Mme DU MERLE Priscille

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET ADOPTION DU
COMPTE DE GESTION 2014

La première Adjointe présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014.

Les deux documents sont en parfaite corrélation et se peuvent se résumer comme suit :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 151 332,12 €
Recettes : 197 606,74 €
Excédent de fonctionnement : 46 274,72 €
Résultats antérieurs reportés : 103 199,56 €
Résultat de clôture 2014 : 149 474,28 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT :
Dépenses : 31 827,11 €
Recettes : 72 095,02 €
Excédent d'investissement : 40 267,91 €
Résultats antérieurs reportés : 62 801,61 €
Résultat de clôture 2014 : 103 069,52 €

- RESTE A REALISER 2014 :
Dépenses : 15 300,00 €
Recettes : 1 289,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité (Monsieur le Maire est absente de la salle de vote) :
- ADOPTENT le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014.

2. AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du compte administratif 2014,

DECIDE à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RAPPEL DES RESULTATS		2014
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		151 332,12 €
Recettes		197 606,84 €
Résultat de l'exercice		46 274,72 €
Résultat antérieur reporté (002)		103 199,56 €
TOTAL		149 474,28 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		31 827,11 €
Recettes		72 095,02 €
Résultat de l'exercice		40 267,91 €
Résultat antérieur reporté (001)		62 801,61 €
TOTAL		103 069,52 €
RESTE A REALISER		
Dépenses		15 300,00 €
Recettes		1 289,00 €
TOTAL		-14 011,00 €
EXCEDENT DE FINANCEMENT		89 058,52 €
AFFECTATION DES RESULTATS		
Résultat de fonctionnement 2014 à affecter		149 474,28 €
en investissement au 1068		0,00 €
en fonctionnement en 002		149 474,28 €
Excédent d'investissement au 001		103 069,52 €

3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2015 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	319 387,28 €	319 387,28 €
Section d'investissement	490 800,00 €	490 800,00 €
TOTAL	810 187,28 €	810 187,28 €

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2015,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE le budget primitif 2015 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	319 387,28 €	319 387,28 €
Section d'investissement	490 800,00 €	490 800,00 €
TOTAL	810 187,28 €	810 187,28 €

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- DECIDE de de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- **Taxe d'habitation : 12,39 %**
- **Foncier bâti : 12,68 %**
- **Foncier non bâti : 36,08 %**

5. VOTE DES SUBVENTIONS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. AIDE AUX SEJOURS PEDAGOGIQUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le montant de l'aide 2014 versée aux familles pour les séjours pédagogiques :

- 30 € pour un séjour de 1 à 2 jours
- 60 € pour un séjour supérieur à 2 jours.

(Montant maximum par enfant par an : 60 €).

Il est proposé de reconduire ces montants pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de reconduire le montant des aides pour séjour pédagogiques pour l'année 2015 à :

- **30 € pour un séjour de 1 à 2 jours**
- **60 € pour un séjour supérieur à 2 jours.**

(Montant maximum par enfant par an : 60 €).

7. INSCRIPTIONS AU PROGRAMME DES HAIES BOCAGERES 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les opérations de plantations bocagères sont engagées par la Communauté de communes pour l'année 2015.

L'inscription de la commune au programme bocager nécessite le respect des critères ci-après :

- un linéaire de 200 mètres minimum d'un seul tenant pour les plantations relevant de nouvelles haies et une superficie de 50 ares maximum pour les bosquets.

- Il est possible de restaurer ou prolonger une haie existante. Dans ce cas, la totalité du linéaire de la haie restaurée ou prolongée doit au moins faire 200 mètres d'un seul tenant.

-La plantation doit avoir un rôle de brise vent, d'anti-érosion des sols ou d'amélioration de la qualité du paysage bocager,

- Les essences de feuillus locales sont les seules à être distribuées. Elles doivent atteindre à terme une hauteur supérieure à 2 mètres (essences ornementales non fournies).

-Les particuliers bénéficiaires des plants réalisent les travaux de préparation du sol, de plantation et d'entretien. Le paillage utilisé par les planteurs doit être, de préférence, biodégradable.

Les bénéficiaires s'engagent à entretenir leurs plants sur une période minimale de 15 ans.

Considérant ces conditions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE l'inscription de la Commune de Saint Briec-des-Iffs au programme de plantation de haies bocagères et de bosquets pour l'hiver 2015.

8. AVIS RELATIF A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE LANRIGAN AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LINON

Monsieur le Maire explique que la commune de Lanrigan par délibération en date du 5 novembre 2014 a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte du bassin du Linon.

Lors de sa séance du 20 janvier 2015, le comité syndical a émis un avis favorable à cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de donner un avis favorable à l'adhésion de la commune de Lanrigan au Syndicat Mixte du Bassin du Linon.

9. DEMANDE DE LA DETR 2015 POUR DIVERS TRAVAUX (MODIFICATIF A LA DELIBERATION DU 03/02/15)

Monsieur la Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'un dossier de demande de DETR a été envoyé la Préfecture fin janvier 2015. Un courrier de la Préfecture a été reçu le 2 mars 2015 indiquant que les dépenses liées au remplacement de tous les panneaux de lieu-dit ne sont pas éligibles à la DETR et qu'il y a donc lieu de reprendre une délibération validant le plan de financement en retirant ces dépenses.

Il propose donc de valider les plans de financement suivants, au vu des estimations reçues par le service voirie de la communauté de communes Bretagne Romantique :

1) BATIMENTS PUBLICS

Travaux prévus: Travaux de mise en accessibilité du cimetière communal situé 1, La Tierais à Saint Briec-des-Iffs par l'aménagement des allées du cimetière (mise en place d'enrobé)

Coût prévisionnel de l'opération : 16 030 € HT (19 236€ TTC)

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant
Aménagement des allées du cimetière par la pose d'un enrobé 0/6 beige	16 030,00	19 236,00	DETR (40%)	6 412,00
			FCTVA (15,761%)	3 031,00
			Autofinancement	9 793,00
TOTAL	16 030,00	19 236,00	TOTAL	19 236,00

Echéancier prévisionnel de réalisation de l'opération et des dépenses :
1er semestre 2015

2) EQUIPEMENTS DE SECURITE

A. Mise en sécurité de la voie communale n°104 reliant les lieux-dits « Clairville » à « Launiolo » par :

- La création d'une chicane à l'intersection de la RD221 et la VC104 afin de faire ralentir les véhicules arrivant à cet endroit particulièrement vite malgré le manque de visibilité,
- La réalisation d'un marquage au sol pour fixer le milieu de la voie et la limitation de la vitesse à 50 km/h sur cette voie (panneaux dans les 2 sens) avec un marquage au sol de cette limitation à quelques endroits (à déterminer).
- L'installation de bandes rugueuses sur la VC104 juste avant le lieu-dit « La Plennetière »
- L'installation d'une bande rugueuse au lieu-dit « La Plennetière » + panneaux de limitation à 30 km/h dans les 2 sens.

Coût prévisionnel de l'opération : 1 959,50 € HT (2 351,40 € TTC)

B. Aménagement d'une allée piétonne (création d'un trottoir) allant du n°26 au n°32 rue du lin et du chanvre et du n°1 au n°5 Launay Breil.

Coût prévisionnel de l'opération : 14 500,00 € HT (17 400 € TTC)

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES			RECETTES	
Libellé	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant
Mise en sécurité VC 104	1 959,50	2 351,40	DETR (35%)	5 760,00
			Amendes de police (45% plafonné à 5350 €)	5 350,00
			FCTVA (15,761%)	3 113,00
			Autofinancement	5 528,40
Aménagement d'une allée piétonne	14 500,00	17 400,00		
TOTAL	16 459,50	19 751,40	TOTAL	19 751,40

Echéancier prévisionnel de réalisation de l'opération et des dépenses :
1er semestre 2015

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE les plans de financements prévisionnels tels que présentés ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2015 pour les travaux indiqués ci-dessus.

10. TRAVAUX DE REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE – DEVIS RELEVES TOPOGRAPHIQUES

Monsieur la Maire explique aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude de l'architecte Estelle SOUBEYRAND pour les travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie, il y a lieu de faire réaliser des relevés topographiques sur la zone de travaux.

3 propositions de prix de géomètres ont été reçues :

	Jean-Philippe BODIN (Rennes)	Pascale GOGUET (La Mézière)	Eguimos (Combours)
Relevés topographiques sur le terrain	580 € HT 696 € TTC	630 € HT 756 € TTC	600 € HT 720 € TTC

Après en avoir délibéré (10 pour, 1 contre), le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire a signé le devis du géomètre-expert Jean-Philippe BODIN (Rennes) pour la réalisation de relevés topographiques sur la future zone de travaux de réhabilitation du bâtiment de la Mairie pour un montant de 580 € HT (696 € TTC) et a passé commande.